

<p>PIECES REQUISES POUR ETABLIR UNE CONVENTION DE DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL</p>

- Carte d'identité ou passeport de Madame
 - Carte d'identité ou passeport de Monsieur
 - Copie du Livret de Famille
 - Copie intégrale datant de moins de 3 mois des actes suivants :
 - * acte de mariage
 - * acte de naissance de Madame
 - * acte de naissance de Monsieur
 - * acte(s) de naissance de(s) enfant(s)
 - Formulaire d'information adressé à chacun des enfants mineurs en application des dispositions de l'article 388-1 du Code Civil complété par chacun d'eux.
 - Déclaration sur l'honneur de chacun des époux conformément aux dispositions de l'article 272 du Code Civil.
 - Déclaration d'impôts sur les trois dernières années
 - 6 dernières fiches de salaires des époux
- Éventuellement :
- Copie du contrat de mariage
 - Acte de partage notarié